

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Étanchéité

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SOLOPLAST  
37, Rue du Pré Didier - ZI  
F-38120 FONTANIL-CORNILLON

Tel.: +33 (4) 76 75 42 38

Fax: +33 (4) 76 56 14 49

E-mail: info@soloplast.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux

acide silicique, sel de sodium

déterminants pour l'étiquetage:

H315 Provoque une irritation cutanée.

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

FR

## Nom du produit: SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

(suite de la page 1)

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### · **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · **3.2 Mélanges**

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31	acide silicique, sel de sodium	Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	25-50%
--	--------------------------------	--	--------

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### · **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### · **5.2 Dangers particuliers**

#### **résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · **5.3 Conseils aux pompiers**

· Équipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

(suite page 3)

## Nom du produit: SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### · DNEL

##### **1344-09-8 acide silicique, sel de sodium**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,8 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	1,59 mg/kg bw/day (ARB)
		0,8 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5,61 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		1,38 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

#### · PNEC

##### **1344-09-8 acide silicique, sel de sodium**

PNEC (wässrig)	348 mg/l (KA)
	1 mg/l (MW)
	7,5 mg/l (SW)
	7,5 mg/l (WAS)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.10.2023

### Nom du produit: SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

(suite de la page 3)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.  
N'est pas nécessaire.

- Protection respiratoire:
- Protection des mains:



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.  
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EEG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ci-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE- approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

- Matériau des gants

Caoutchouc nitrile  
Caoutchouc  
butyle

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Valeur pour la perméabilité:  $\text{taux} \leq 6, 480 \text{ min}$

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

non déterminé

Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)  
Dermatril (Art\_No. 740, 741, 742)  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Dermatril (KCL, Art\_No. 740, 741, 742)

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.10.2023

### Nom du produit: SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)

(suite de la page

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir  
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: Inodore
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non déterminé.
- Point d'éclair Non applicable.
- pH Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Dispersable
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité: Non déterminée.

#### · **9.2 Autres informations**

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Eau: 49,4 %
- Teneur en substances solides: 40,0 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.10.2023

**Nom du produit:** SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides.  
Réaction exothermique.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**1344-09-8 acide silicique, sel de sodium**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.10.2023

**Nom du produit:** SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

#### **1344-09-8 acide silicique, sel de sodium**

EC50	>100 mg/l (green alge)
	>100 mg/l (daphnia magna)
EC0	>100 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Zebraabärbling)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **12.3 Potentiel de**

#### **bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

#### · **12.6 Propriétés perturbant le**

#### **système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### · **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 04	déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

· Emballages non nettoyés:· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

#### · **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

#### · **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA· Classe

néant

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.10.2023

### Nom du produit: SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m

(suite de la page 7)

· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
· <u>Marine Polluant:</u>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· <b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
· <u>Directive 2012/18/UE</u>	
· <u>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII</u>	Conditions de limitation: 3
· <u>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</u>	
	Aucun des composants n'est compris.
· <u>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</u>	
· <u>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</u>	
	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</u>	
	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</u>	
	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</u>	
	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Prescriptions nationales:</u>	
· <u>Classe de pollution des eaux:</u>	Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
· <u>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57</u>	
	Aucun des composants n'est compris.
· <u>VOC EU</u>	0,0 g/l
· <b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique:</b>	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· <u>Phrases importantes</u>	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
------------------------------	--

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.10.2023

**Nom du produit: SOLOCAR Bandage Spécial Échappement 1 m**

- Date de la version précédente: 22.03.2022
- Numéro de la version précédente: 1
- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - SVHC: Substances of Very High Concern
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
  - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
  - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
  - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3